

Budget Principal primitif 2021 en €, avec reprise des résultats 2020

Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT	Charges générales 1 927 300 €	Résultat 2020 Reporté 1 507 413,66 €	
	Charges de personnel 4 252 500 €	Produits des services 570 600 €	
	Autres charges courantes 1 512 081 €	Atténuation de charges 75 000 €	
	Charges financières 50 500 €	Impôts et taxes 6 123 706 €	
	Charges exceptionnelles & Dépenses imprévues 219 000 €	dont fiscalité locale (4 323 000 €)	
	Provisions et renégociation de dettes 250 000,00 €	Dotations et participations 1 112 130 €	
	Dotations aux amortissements et autofinancement 1 349 022,63 €	Autres produits de gestion et pdts exceptionnels 142 586,34 €	
9 560 403,63 €	Produits financiers 18 967,63 €		
	Travaux en régie 10 000 €		
	9 560 403,63 €		
	<i>Epargne nette</i> 1349 - 447 = 902 ke	<i>Epargne brute</i>	
INVESTISSEMENT	Remboursement du capital 447 000 €	Dotations aux amortissements et autofinancement 1 349 022,63 €	
	Etudes, travaux et matériel, RAR 2020 inclus 3 384 101,72 €	Produits de cession 0,00 €	
	Dépenses imprévues 0,00 €	Dotations (FCTVA) et participations 890 000 €	
	Dotations, fonds divers et réserves 0,00 €	Subventions d'investissement, RAR 2020 inclus 440 083,55 €	
	Travaux en régie et pénalités de renégociation de dettes 10 000 €	Emprunt 718 919,58 €	
	Résultat 2020 Reporté 0,00 €	Immobilisations financières 156 500,24 €	
3 841 101,72 €	Solde d'exécution reporté 286 575,72 €		
	3 841 101,72 €		

Les charges générales couvrent les frais de fonctionnement des services et bâtiments municipaux : eau, gaz, électricité, télécommunications, assurances, entretien et maintenance des installations, restauration scolaire, saison culturelle...

Les autres charges de gestion courante relèvent des participations au service d'incendie et de secours (SDIS), aux syndicats intercommunaux, au centre communal d'action sociale d'une part, des subventions aux associations et aux indemnités des élus d'autre part.

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette.

Les produits des services sont les recettes apportées par la participation des usagers aux services (essentiellement celle des familles pour la cantine, l'accueil périscolaire, le centre de loisirs ados et la billetterie de la salle culturelle).

L'atténuation de charges consiste en remboursements par les assurances des congés maladie et par les organismes bénéficiaires d'une mise à disposition d'agents (syndicat intercommunal de la piscine, centre communal d'action sociale).